LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N°1 CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal a admis à l'unanimité en créances éteintes la somme de 3.528,05€.

DELIBERATION N°2 ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal a admis **à l'unanimité** en non-valeur la somme de 5 322.30 €.

DELIBERATION N°3 ELARGISSEMENT DU BENEFICE DU RIFSEEP A DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS

Le Conseil Municipal a décidé **à la majorité** d'élargir, à compter du 01/10/2022, au cadre d'emploi des techniciens le bénéfice du RIFSEEP au sein de la commune. Le Comité technique du 15 septembre 2022 ayant émis un avis favorable.

DELIBERATION N°4 REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES

Le Conseil Municipal a adopté **à la majorité** le règlement intérieur fixant les mesures générales d'organisation des services municipaux document synthétique qui reprend les différents domaines de la fonction publique territoriale.
Le comité technique placé auprès du centre gestion a émis un avis favorable le 14/12/2022.
Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placé auprès du centre gestion a émis un avis favorable le 15/03/2022.
La mise en application du règlement se fera en lien avec les responsables de service et les agents.

DELIBERATION N°5 RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Le Conseil Municipal a décidé **à la majorité** de faire appel à des vacataires pour effectuer ponctuellement :
- la surveillance de cantine : avec la réservation en ligne, nous pouvons savoir à l'avance la fréquentation et donc faire appel ponctuellement à un vacataire pour renforcer l'équipe en fonction des effectifs prévus …
- sécurisation des points écoles

Sur la base de 15€ bruts de l'heure.

DELIBERATION N°6 ACQUISITION PARCELLES SNCF

La Société SNCF RESEAU a engagé la procédure de cession des emprises des voiries créées dans le cadre du projet de Modernisation de la ligne ferroviaire n°330 000 entre Serqueux et Gisors sur le territoire de notre commune.
La ligne ferroviaire a été mise en exploitation commerciale le 12 mars 2021.
Par conséquent, les parcelles reconnues inutiles au projet sont mises en vente.
Le Conseil Municipal a décidé **à l'unanimité** d'acquérir les parcelles suivantes :
Section AO3, A14, AO12, AP30, AP32 représentant une surface totale de 1284 m² à titre gracieux.

DELIBERATION N°7 TARIF LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a décidé **à l'unanimité** d'actualiser les tarifs de location des salles municipales comme suit :
Tarif de location du vendredi après-midi au lundi matin :

	Habitants de la Commune	**Hors commune**
Salle des fêtes :	450€	700€
+ cuisine	+100€	+150€
Salle polyvalente	250€	450€

Tarif location vaisselle :
Le couvert 1€